

Le Nouveau

VMS

Vous et votre santé



L'heure d'hiver,
l'heure d'été (p. 9)

La Miviludes appelle
à la dénonciation
des médecines
douces... (p. 10)

Revacciner
les adultes contre
le tétanos (p. 10)

DES MÉDICAMENTS À L'ORIGINE DE LA MALADIE D'ALZHEIMER

La neuralthérapie

**Va-t-on vacciner les enfants
à l'insu des parents
ou en dépit de leur consentement ?**

N°1

mai 2012

**La santé, la grande oubliée
de la campagne électorale,
par Pierre Cornillot (p. 3)**

Va-t-on vacciner les enfants à l'insu des parents ou en dépit de leur consentement ?

La liberté vaccinale bafouée en Belgique

Au mois de mars 2012, des parents ont porté plainte à Namur contre l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) pour abus de confiance, harcèlement et abus de faiblesse. Leur enfant a en effet été exclu d'une crèche privée de la région namuroise car il n'avait pas été vacciné comme l'exige l'ONE. C'est la première fois, en Belgique, que l'ONE est attaqué sur la base de la nouvelle loi sur l'abus de faiblesse, "L'ONE tente de forcer les parents, qui sont en état de vulnérabilité puisqu'ils risquent de perdre leur travail s'ils doivent renoncer à la garde assurée par la crèche, à commettre une atteinte à l'intégrité physique de leur enfant, en lui administrant des vaccins qu'ils estiment néfastes", a déclaré Philippe Vanlangendonck, l'avocat des parents.



Les 3 fondatrices d'Initiative Citoyenne (IC).
De gauche à droite : Marie-Rose Cavalier, Sophie Meulemans, Muriel Desclée (alias Muriel Dacq)

Il est essentiel de comprendre que ce grignotage des libertés fondamentales n'est que le début du rabotage des droits parentaux en la matière puisque d'autres pays du monde comme l'Irlande ou la Nouvelle-Zélande nous donnent déjà un aperçu de ce qui nous attend pour maintenir artificiellement haut les taux de couverture vaccinale lorsque le public aura boudé les vaccins au-delà de ce que le chantage des crèches aura permis de "colmater" : conditionner, par exemple, le paiement des allocations familiales à l'administration d'une liste arbitrairement longue de vaccins donnés ou même vacciner les enfants à l'insu des parents ou en dépit de leur consentement ! Et cela aussi, bien sûr, constitue un abus de faiblesse.

A la lecture des commentaires sur divers forums, on devine que beaucoup de citoyens s'expriment sans jamais avoir lu de façon approfondie sur le sujet, en réagissant de façon épidermique et selon leurs croyances. Ils craignent que les enfants non vaccinés infectent leur

progéniture. Il est important qu'ils se rendent cependant compte que :

- Même vaccinés, des enfants peuvent encore contracter des maladies et en être des vecteurs.
- Les enfants non vaccinés ont la plupart du temps un système immunitaire beaucoup plus sain et robuste alors que les enfants polyvaccinés sont beaucoup plus sensibles aux infections en tout genre.
- Si les vaccins sont si efficaces qu'on a toujours prétendu, on ne devrait absolument pas craindre les enfants non vaccinés.
- Etant donné que les effets secondaires des vaccins (et ceci est officiellement admis !) sont très largement sous-estimés, que leur sécurité n'a jamais été évaluée de façon scientifique depuis plus de deux cents ans (faux placebos, comparaisons biaisées, absence d'analyse pharmacocinétique,...), que la plupart des soignants sont même incapables de reconnaître leurs effets secondaires, les vaccinations demeurent une loterie qui

se répète à chaque dose pour chaque enfant.

- Tout parent peut ainsi, potentiellement, se retrouver avec un enfant handicapé ou décédé suite aux "bons vaccins" exigés par l'ONE alors que, dans le même temps, ni l'ONE ni la moindre autorité officielle ici en Belgique n'ont prévu le moindre système d'indemnisation !

- Les effets secondaires des vaccins peuvent être très graves et parfois très coûteux pour les parents et la famille : dans le cas d'un enfant qui se retrouve par exemple autiste, ou paralysé à vie après une vaccination, les frais seront très élevés et l'avenir de l'enfant à jamais compromis.

- En cas d'effets secondaires graves, les parents peuvent éprouver des difficultés financières et socio-professionnelles en raison de revenus insuffisants ou d'un manque de temps pour s'occuper d'enfants ayant perdu toute autonomie et pour lesquels des milliers d'euros mensuels sont parfois nécessaires (comme pour les enfants autistes).

- Initiative Citoyenne a posé une liste de questions¹ très précises dans un courrier recommandé à l'ONE, début décembre dernier. L'ONE n'a jamais daigné répondre à ce courrier en prétextant qu'une action en justice était en cours. Si l'ONE n'est même pas capable de répondre à des questions élémentaires en évoquant toutes sortes de prétextes, c'est que ses obligations vaccinales ne sont tout simplement pas légitimes et qu'on peut douter de la priorité que cette organisation accorde à la sécurité des enfants. Surtout que l'ONE affirme par exemple dans son *Guide de médecine préventive* (version 2011) que les vaccins sont très sûrs et qu'il n'y a pas de preuves que l'aluminium contenu dans les vaccins pose le moindre problème pour la santé des enfants. Un discours assez absurde

et déconnecté de la réalité puisque le Groupe d'études parlementaire de l'Assemblée nationale sur la vaccination vient, lui, de recommander un moratoire sur tous les vaccins à base d'aluminium et qu'un site officiel canadien explique les différentes indemnités prévues en cas d'effets secondaires vaccinaux (avec des vaccins de même composition que les vaccins belges) dont notamment des "indemnités de décès, y compris les... frais funéraires !"

Tout ceci démontre donc que les citoyens, qui réagissent parfois à fleur de peau, devraient se montrer un peu plus curieux et plus exigeants par rapport aux informations simplistes dont les officiels les gavent

Des officiels qui, faut-il le rappeler, ont tout de même été sévèrement désapprouvés pour "publicité trompeuse" par le Jury d'éthique publicitaire en novembre dernier, justement parce que leur publicité sur "les vaccins à tout âge" taisait complètement les risques graves possibles des vaccins, ce qui est "de nature

à induire le consommateur en erreur", selon le J.E.P, et contraire aux exigences de loyauté et de véracité !

Il est bien évident que pour maintenir leur politique sacrificielle (qui induit donc forcément dans les faits un certain nombre d'enfants amochés à vie parce que piqués aveuglement et sur la base d'une idéologie intransigeante), ne sur-tout pas avoir à se remettre en question et éviter un flot de poursuites de la part de familles dont les enfants ont été détruits à vie par les vaccins, les autorités comptent sur la discorde publique et les disputes entre parents sur le sujet.... Diviser pour mieux regner dit-on !

Initiative Citoyenne appelle tous les parents à éviter ce piège stérile parce qu'il y a tout simplement moyen de trouver des solutions selon les différents choix des parents. En effet, la solution parfaite est si simple : autoriser un système de crèches alternatives sans toutes ces exigences vaccinales, sur la base d'un accord commun des parents dès l'inscription sur ces règles-là et ceci de façon à répondre à une véritable demande. Vu la controverse médicale et scientifique

vieille de plus de deux cents ans sur le sujet, il n'est tout simplement, démocratiquement, plus tenable de maintenir non seulement une telle obligation mais en plus un monopole qui empêcherait la mise sur pied d'alternatives qui n'embêteraient personne ni ne s'imposeraient à quiconque !

La liberté de tous, dans le respect de l'intégrité de chacun. Un objectif possible et souhaitable en somme.

Marie-Rose Cavalier,
Sophie Meulemans,
Muriel Desclée
Pour Initiative Citoyenne

1. Dix questions au gouvernement belge sur la vaccination A H1N1, sur demande à la rédaction ou sur Internet :

<<http://www.initiativecitoyenne.be>>
<<http://www.initiativecitoyenne.be/article-vaccins-en-creeches-plainte-penale-contre-l-one-autres-plaintes-en-vue-103020632.html>>

Horloge interne

Une ou deux heures d'avance sur l'heure de notre fuseau horaire, c'est anormal !

En heure d'été : à 6 h 30, il est en réalité 4 h 30, à 14 h il est midi, à 21 h il n'est que 19 h !

L'heure d'hiver, l'heure d'été sont une invention technocratique. Le système universel des fuseaux horaires a été créé pour faciliter les communications et promouvoir une économie plus performante, car les êtres humains et la Terre y sont respectés dans leurs rythmes naturels. Les Etats, qui changent d'heure en période "été", reprennent en très grande majorité, en période "hiver", l'heure solaire de leur fuseau horaire géographique. Dans l'Europe des 27, c'est le cas pour 22 Etats membres. Or, de nombreuses études démontrent que l'avance d'une seule heure sur le soleil a des conséquences très néfastes sur l'environnement, la santé publique et la surconsommation d'énergie, car tous les horaires sociaux et biologiques sont dénaturés.

En France, avec le système de la "double heure d'été", imaginé en 1976 par nos dirigeants et vanté par eux au Benelux et à l'Espagne (communiqué du ministre de l'Industrie sur l'application de l'heure d'été, Conseil du 15 juillet 1976), c'est encore pire !

Dès sa mise en œuvre, cette mesure arbitraire fut dénoncée par un très grand nombre de médecins, de scientifiques et de personnalités quant à ses effets très négatifs, notamment sur les enfants. Au printemps et à l'automne, on fait lever les écoliers vers 6 h 30, soit 4 h 30 solaires, dans la nuit et le froid comme en plein hiver. On leur demande de se coucher en été de jour et à la chaleur, dans la période biologique des performances, vers 21 h, heure d'été, alors qu'il est en réalité 19 h solaires². Cela n'a aucun sens !

En ces temps de crise, cette aberration technocratique nous coûte inutilement très cher³. Par exemple, le réveil précoce cause fatigue, troubles de l'humeur, dette de sommeil, obésité, hypertension, diabète... Le non-respect des périodes de vigilance est cause d'enfants inattentifs, turbulents, voire agressifs, de surconsommation de psychotropes aux multiples effets secondaires, d'accidents du travail, de la route... Le non-respect du midi solaire est cause de cancers cutanés (qui affectent les vacanciers mais aussi les travailleurs de plein air, 80 000 cas par an), de pollution à l'ozone (O3) et d'effet de serre, de pics de chaleur... En cause également les factures d'énergie (chauffage trop souvent électrique, le matin au printemps et climatisation en été), etc.

Maryvonne BAUER
François LACASSIE
Geneviève ROBIN

NB : Le matin, notre délicate horloge interne, soumise aux rythmes complexes de l'univers, a impérativement besoin de se resynchroniser à la lumière du jour afin d'orchestrer l'ensemble des fonctions de notre corps, selon l'heure, progressivement au fil des saisons. Elle ne reconnaît que l'heure de notre fuseau horaire. Et pour cause ! Sous la lumière électrique, nous ne recevons plus qu'une maigre ration de 100 à 200 lux... L'intensité de la lumière, au lever du soleil, est de 10 000 lux.

Association pour le rétablissement de l'heure méridienne, BP 831, 26008 Valence Cedex. Tél. : 06 31 37 04 97. <lameridienne@hotmail.fr>